

# Commune de Le Nouvion-en-Thiérache

## Plan Local d'Urbanisme



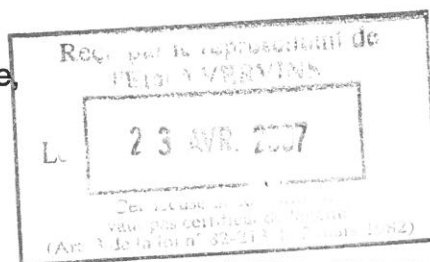
## Orientations d'Aménagement

“Vu pour être annexé à la délibération du 19/04/2007  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme  
mis en révision.”

Fait au Nouvion-en-Thiérache,  
Le Maire,



Etude réalisée par :



**ARRETE LE : 29/06/2006**  
**APPROUVE LE : 19/04/2007**



**Environnement Conseil**  
Urbanisme Environnement Communication  
61 chemin du Barrage 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Tél. : 03.26.64.05.01 Fax : 03.26.64.73.32  
environnement.conseil@wanadoo.fr

# SOMMAIRE

|                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| <b>PREAMBULE .....</b>                      | <b>2</b> |
| <b>LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT .....</b> | <b>3</b> |

## PREAMBULE

Les orientations d'aménagement peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir les actions et opérations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1.

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit.

## LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les orientations d'aménagement du Nouvion-en-Thiérache concernent l'aménagement des zones 1 AU destinées au développement résidentiel.

**Les opérations de constructions et d'aménagement doivent donc être compatibles avec le schéma suivant.**

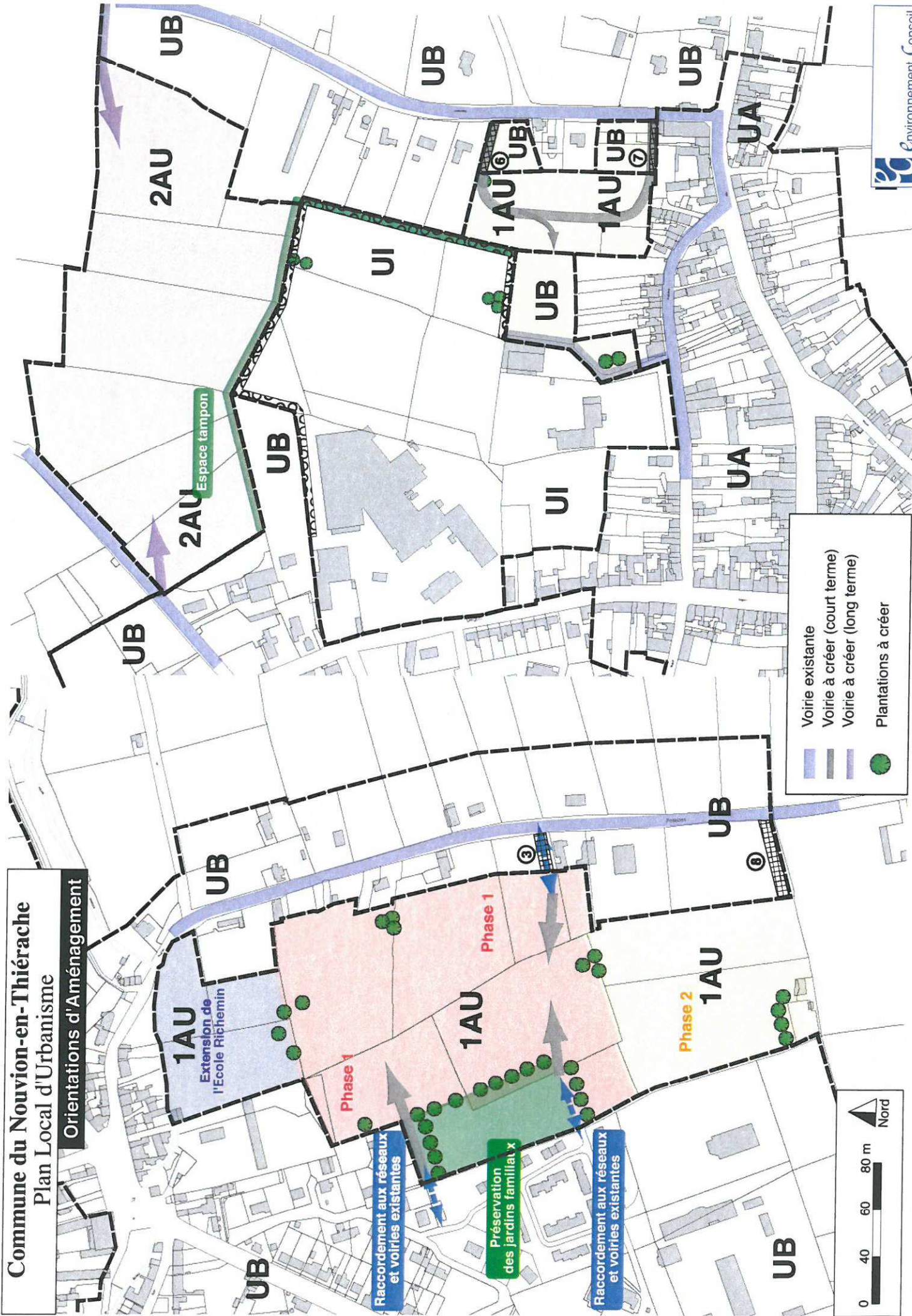
L'objectif de ces schémas est de prévoir les futures dessertes et liaisons des zones d'urbanisation future afin d'assurer une bonne connexion avec les voies existantes et éviter la multiplication d'impasses.

Les aménagements doivent également intégrer le volet paysager et prévoir des espaces verts, notamment en limite d'autres zones urbaines, notamment les activités.

Enfin, la pérennisation des jardins familiaux doit être assurée, soit en les maintenant en place, soit en les transférant, dans le cas où ils seraient directement concernés par un projet d'urbanisation.

# Commune du Nouvion-en-Thiérache Plan Local d'Urbanisme

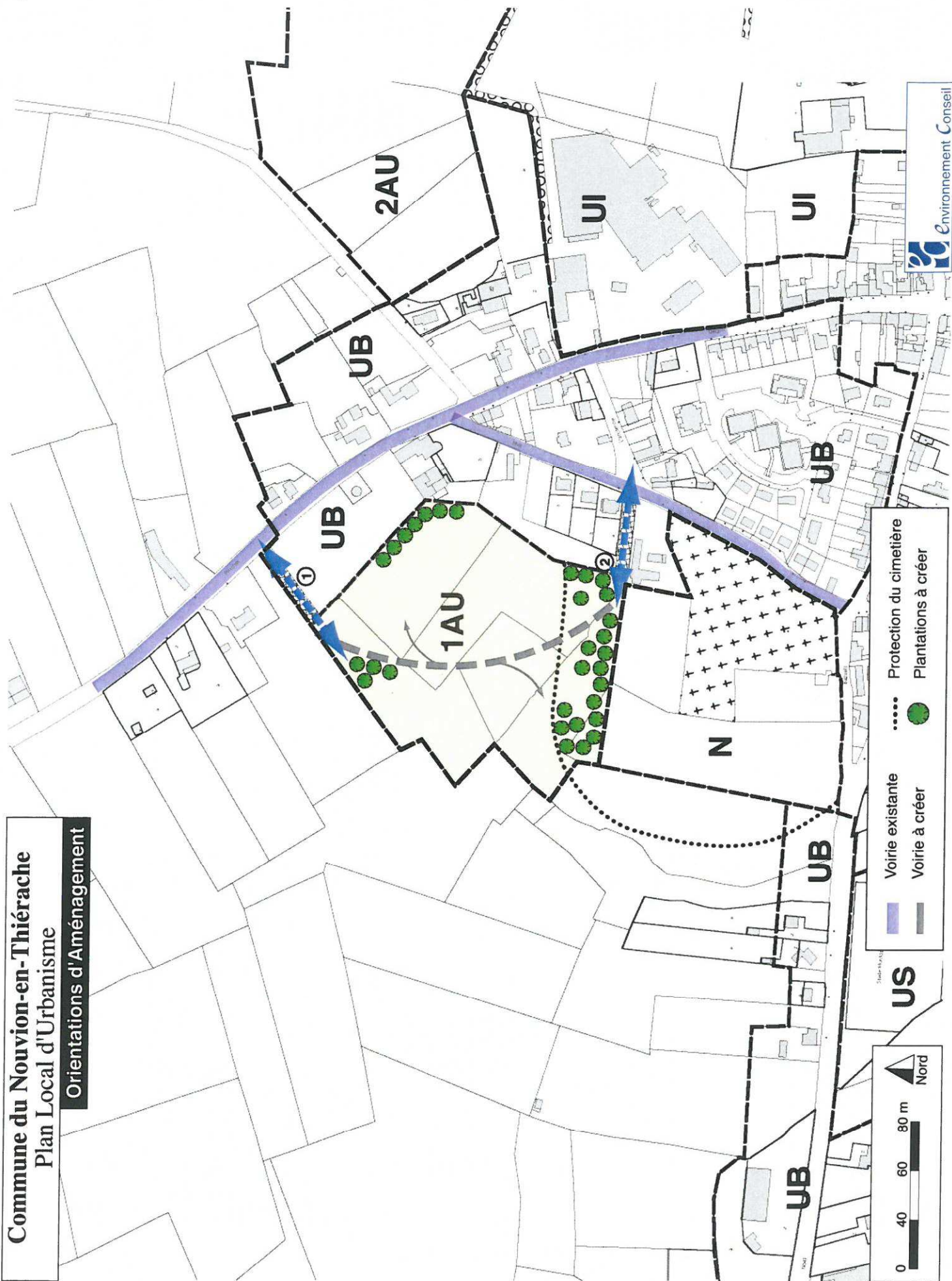
## Orientations d'Aménagement



# Commune du Nuvion-en-Thiérache

## Plan Local d'Urbanisme

### Orientations d'Aménagement



- Voie existante
- Voie à créer
- Protection du cimetière
- Plantations à créer

